

## Communiqué de presse

### Réorganisation de l'Inserm : le Conseil d'Administration approuve le projet de la Direction générale.

La Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et la Ministre de la santé, de la jeunesse et des sports ont placé comme axe central de la mission confiée à M. André Syrota, Directeur général de l'Inserm en novembre 2007 « *la clarification du paysage de la recherche biomédicale française, afin d'atteindre une meilleure efficacité du dispositif et une meilleure lisibilité pour nos concitoyens* ». Dans ce cadre, il lui a été demandé de proposer « *un schéma d'organisation qui prenne en compte l'objectif de faire de l'Inserm l'acteur institutionnel national de la coordination de l'ensemble des programmes de recherche biomédicale* ». La nouvelle organisation de l'Inserm s'inscrivant dans une coordination de la recherche biomédicale française, vient d'être exposée ce jour par le Directeur général de l'Inserm devant les membres de son Conseil d'administration : elle est structurée autour de 8 grands axes thématiques, auxquels correspondent autant d'Instituts : Neurosciences, neurologie, psychiatrie ; Génétique et développement ; Cancer ; Maladies infectieuses ; Circulation, métabolisme, nutrition ; Immunologie, hématologie, pneumologie ; Santé publique ; Technologies pour la santé

« *L'objectif est d'améliorer la visibilité de la recherche française en biologie et santé, de mieux contribuer à l'animation de la communauté scientifique concernée et de rendre plus efficaces ses relations avec l'ensemble des organismes impliqués. Il s'agit de mettre en place un dispositif plus clair, gage d'une plus grande reconnaissance, nationale et internationale* », explique M. André Syrota.

En effet, les opérateurs institutionnels intervenant aujourd'hui dans le champ de la recherche biomédicale sont très nombreux : l'Inserm en premier lieu, mais également le CNRS, l'Institut Pasteur, l'Institut Curie, et pour des aspects plus spécifiques, le CEA, l'INRA, l'IRD ou le CIRAD, les universités, les hôpitaux et les centres hospitaliers universitaires, ainsi que les agences de financement de projets : l'ANR, l'INCa, l'ANRS. Une étroite coordination, stratégique, scientifique et opérationnelle, entre les différents organismes opérateurs nationaux est donc indispensable. Elle l'est particulièrement pour soutenir de manière cohérente le développement de la recherche dans les hôpitaux, et le développement de stratégies de recherche plus autonomes par les universités dans le cadre de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités.

L'objectif est d'être en mesure de mieux répondre aux grandes priorités de santé publique et de renforcer les transferts vers la recherche clinique en s'appuyant dans tous les domaines sur une recherche fondamentale basée sur l'excellence. Les 8 instituts thématiques, opérationnels dans le courant du mois d'avril, proposeront une stratégie globale et cohérente de développement des recherches dans les disciplines relevant de leur compétence. Ils auront l'avantage de permettre une interaction plus étroite avec le Conseil scientifique et les Commissions scientifiques de l'Inserm et d'intégrer leurs propositions dans le cadre d'une stratégie cohérente pour la recherche biomédicale. Les instituts renforceront les capacités

scientifiques, stratégiques et opérationnelles de la Direction générale, en soutenant son rôle de coordination nationale.

Cette organisation doit également permettre une meilleure représentation de la communauté scientifique, notamment au sein des instances européennes et internationales d'expertise et d'organisation de la recherche, et une meilleure organisation en matière de recherche de partenariats ou de montage de projets (notamment au niveau européen).

Les objectifs à terme de cette nouvelle organisation :

- Renforcer la visibilité nationale et internationale de la recherche biomédicale française, aujourd'hui très peu lisible pour nos partenaires étrangers, car complexe (nombreux laboratoires avec multiples tutelles),
- Développer la représentation de la communauté scientifique française au sein des instances européennes d'expertise et d'organisation de la recherche,
- Renforcer les interactions entre recherche fondamentale et recherche clinique
- Améliorer les capacités d'innovation, de partenariats et de valorisation,
- Éviter les duplications de sujets de recherche au sein de structures différentes (Universités, EPST), et à l'inverse ne négliger aucun champ de recherche,
- Améliorer la réactivité en cas de crise sanitaire par exemple.

Contact presse Inserm  
Séverine Ciancia  
[presse@inserm.fr](mailto:presse@inserm.fr)  
Tel : 01 44 23 60 86